

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE L'ESCARENE Séance du 28 aout 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-huit aout, à dix-neuf heures trente, le Conseil municipal, légalement convoqué le vingt-six août deux mille vingt-cinq, s'est réuni au siège de la mairie de L'Escarène, sous la présidence du docteur Pierre Donadey, maire.

Etaient présents : DONADEY Pierre, VALLAURI Jean-Claude, SABLAYROLLES Rolande, ARIS Georges, NITART France, ROMERO Muriel, LUPOTTO Gérard, DUPONT Martine, SOUMATI Marie-Christine,

Absents représentés : BARRIOS-BRETON Marie-Thérèse représentée par DONADEY Pierre, ZIZZO François représenté par SOUMATI Marie-Christine, BRACCO Patrice représenté par DUPONT Martine, VRIGNON Bertrand représenté par VALLAURI Jean-Claude, DORDE Maëva représentée par NITART France, LACOUT Philippe représenté par ROMERO Muriel,

Absents excusés : DUQUESNE Céline, DOTTAIN Laurence, SIMON Raphael, ANTHOINE-SAVARY Kathia, CHIBANI Franck,

Absents : BEUGNIET Pierre, SALTON Gérard,

Madame Rolande Sablayrolles a été nommée secrétaire de séance

### Délibération n°: 25 08 11

#### Objet :

**Création d'un rond-point sur la RD2204 au carrefour de la Croix (Carrefour du Pissandrus)**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la compétence du Conseil départemental en matière de gestion de la voirie départementale,

Vu la note d'opportunité annexée à la présente délibération,

Considérant que le carrefour du Pissandrus, situé sur la RD2204 à l'entrée du village, constitue un point sensible en matière de sécurité routière ;

Considérant que la configuration actuelle et la vitesse excessive des véhicules en entrée d'agglomération génèrent un risque important d'accidents et une gêne pour les riverains ;

Considérant qu'il apparaît nécessaire de sécuriser ce carrefour et d'améliorer la qualité de vie des habitants par un aménagement adapté ;

Transmis à la Préfecture le : Date visa  
Affiché le : *12/09/25*

**AR Prefecture**

006-210600573-20250811-250811-DE  
Reçu le 11/09/2025 p.1  
Publié le 11/09/2025

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Ouï l'exposé du maire, et après en avoir délibéré,

-Approuve le principe de la réalisation d'un rond-point sur la RD2204 au niveau du carrefour du Pissandrus.

-Décide d'engager une concertation avec le Conseil Départemental, gestionnaire de la voirie, afin d'étudier la faisabilité technique et financière de l'opération.

-Mandate Monsieur le Maire pour entreprendre toutes les démarches nécessaires auprès des services départementaux compétents et pour signer tout document afférent à cette étude.

Nombre de conseillers en exercice : 22

Nombre de présents : 09

Nombre de votants :15

Pour : DONADEY Pierre, VALLAURI Jean-Claude, SABLAYROLLES Rolande, ARIS Georges, NITART France, ROMERO Muriel, LUPOTTO Gérard, DUPONT Martine, SOUMATI Marie-Christine, BARRIOS-BRETON Marie-Thérèse, ZIZZO François, BRACCO Patrice, VRIGNON Bertrand, DORDE Maéva, LACOUT Philippe,

Contre : /

Abstentions:/

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits, pour expédition conforme.

LA SECRÉTAIRE DE SÉANCE  
Rolande SABLAYROLLES

LE MAIRE  
Docteur Pierre DONADEY



Transmis à la Préfecture le : Date visa  
Affiché le : 12/09/2025

AR Prefecture

006-210600573-20250811-250811-DE  
Reçu le 11/09/2025  
Publié le 11/09/2025